

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2012

CP 12/12-16

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac

**REMPLACEMENT DE GARDE-CORPS
SUR DIVERSES ROUTES DEPARTEMENTALES
DEVOLUTION DES MARCHES**

Pour répondre aux besoins du Conseil Général, une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure un marché concernant le remplacement de garde-corps sur diverses routes départementales.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : marché à procédure adaptée
- Marché à bons de commande
- Montant maximum annuel : 100 000 € HT
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 décembre 2012, a examiné l'offre déposée par la société ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

Elle a décidé d'attribuer le marché suivant à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 70 % et valeur technique 30 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 3 décembre 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département :
 - . le marchés de remplacement de garde-corps sur diverses routes départementales avec l'entreprise ADS OA (38),
 - . toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,